

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 28/05/2026 - B2026/006940 - 2017 B 00859 - 830 488 326 - 2EH BUSINESS

Bilan Actif

	31/12/2025		31/12/2024	
Règlement ANC 2022-06	Brut	Amort et Dépréc	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
INCORPORALES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	3 832	2 353	1 480	
Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
FINANCIERES				
Participations	782 100		782 100	781 500
Titres imm. de l'activité de portefeuille				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total des immobilisations	785 932	2 353	783 580	
CIRCULES				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
COURANTS				
Créances clients et comptes rattachés	15 599		15 599	23 039
Autres créances	49 186		49 186	758
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit appelé, non versé				
ACTIF DISPONIBLE				
Actions propres				
Autres titres				
Titres financiers détenus à long terme	8 215		8 215	6 866
Autres titres financiers				
Total des actifs courants	69 000		73 000	30 663
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
Total des actifs	855 932	2 353	856 579	2 163

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

64 785

23 797

Bilan Passif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres			
Capital (dont versé 1 000)		1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Ecarts d'équivalence			
RESERVES			
Réserve légale		100	100
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		727 817	635 816
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		14	142 001
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		809 631	773 717
Fonds Propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total des autres fonds propres		0	0
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total des provisions		0	0
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers (2)		6 761	
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 156	1 068
Dettes fiscales et sociales		36 730	32 178
Autres dettes			
RESERVES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
Total des dettes		46 648	33 246
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
Total du Passif		809 631	773 717
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		81 013,85	142 001,43
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		46 648	33 246
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat ^{2/2}

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(26 986)	(3 017)
Opéra- comin	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	108 000	144 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Total des produits financiers	108 000	144 000
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)		913
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		913
	RESULTAT FINANCIER	108 000	143 087
	RESULTAT COURANT avant impôts	81 014	140 070
	Produits exceptionnels		3 202
	Charges exceptionnelles		300
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 902
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		971
	Total des produits	288 260	321 213
	Total des charges	207 246	185 211
	RESULTAT DE L'EXERCICE	81 014	142 001

(2) dont produits concernant les entités liées

(3) dont intérêts concernant les entités liées

Compte de Résultat

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
		Exportations et livraisons intra-communautaires	12 mois	
		Franc		
	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	180 250	180 250	180 000
PLA	net	180 250	180 250	180 000
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions			
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres produits		10	11
	Total des produits d'exploitation		180 260	180 011
	Achats de marchandises			
	Variation de stocks			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (1)		24 330	19 317
ICN	Impôts, taxes et versements assimilés		1 203	880
PLC	Salaires		119 860	114 469
	Cotisations sociales		61 819	48 361
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		20	
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
	Dotations aux provisions			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges		15	1
	Total des charges d'exploitation		207 246	183 028
	RESULTAT D'EXPLOITATION		(26 986)	(3 017)

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE

٢٠٢٥

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entreprise : SASU 2EH BUSINESS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de **856 579** euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **81 014** euros

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26 Mars 2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

	Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2025
			Réévaluations	Augmentations Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 333		1 499		3 832
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 333		1 499		3 832	
FINANCIERES	Participations	781 500		600		782 100
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	781 500		600		782 100
TOTAL	783 833		2 099		785 932	

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			2 333	20		2 353
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 333	20		2 353
TOTAL				2 333	20		2 353

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations		Amort. fiscal exceptionnel	Reprises		Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif		Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agencet aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Créances et Dettes

CREANCES

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		15 599	15 599	
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée		1 186	1 186	
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés		48 000	48 000	
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
	TOTAL DES CREANCES	64 785	64 785	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

DETTES

	31/12/2025	1 an au plus	1 a 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 156	3 156		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 629	30 629		
Impôts sur les bénéfices	1 481	1 481		
Taxes sur la valeur ajoutée	4 440	4 440		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	180	180		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	6 761	6 761		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	46 648	46 648	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	6 761			

Capital social

ALIONS PARTS SOCIALES

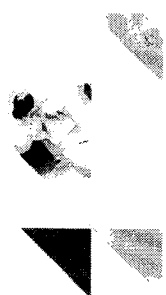
	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice		100,00	10,0000	1 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Fin capital social fin d'exercice		100,00	10,0000	1 000,00

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



ETATS DETAILLES



LIENS

SASU 2EH BUSINESS

19 ALLEE DE LA FORÊT

42580 L'ETRAT

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



*comptes
annuels
conforme*

NICOLAS HUMBLO

COGEP VICHY

69 RUE LOUIS BLANC

03200 VICHY

04 70 30 19 60

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Attestation de présentation des comptes	1
----- Etats de synthèse -----	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de Résultat 1/2	5
Compte de Résultat 2/2	6
----- Annexe -----	7
Règles et méthodes comptables	8
Immobilisations	10
Amortissements	11
Créances et Dettes	12
Capital social	13
----- Etats détaillés -----	14
Détail de l'Actif	15
Détail du Passif	16
Détail du Compte de Résultat	17
Soldes Intermédiaires de Gestion	19
----- Dossier de gestion -----	20
Bilans comparatifs et trésorerie	21
Analyse fonctionnelle du bilan	22
----- Liasse fiscale -----	23
BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	24
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	25
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	26
BIC-RS 2033 A - Bilan	27
BIC-RS 2033 B - Compte de résultat	28
2033B - Divers à réintégrer	29
2033B - Divers à déduire	30
BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements	31
BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits	32
BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée	33
BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1	34
BIC-RS 2033 G - Filiales et participations /1	35

MM

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SASU 2EH BUSINESS** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	856 579 euros
Chiffre d'affaires :	180 250 euros
Résultat net comptable :	81 014 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à VICHY
Le 1er Avril 2026

Me Eve SCHNEIDER
Expert comptable

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



ETATS DE SYNTHESE



U.S.F.

2EH BUSINESS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 19 Allée de la Forêt, 42580 L ETRAT
830488326 RCS SAINT ETIENNE

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Monsieur Nicolas HERRERO, associé unique et Président de la Société 2EH BUSINESS, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé clos le 31 Décembre 2025 :

Nos efforts pour soutenir l'activité de la Société nous ont permis, dans un contexte économique ambiant compliqué et la situation actuelle des Sociétés SFR et SFR BUSINESS connue du grand public, de réaliser un chiffre d'affaires supérieur de près de 100 000 euros (3 611 789 euros) par rapport à celui réalisé au cours de l'exercice 2024 (3 515 541 euros) étant observé que ce dernier était inférieur à celui de 2023.

Cette hausse du chiffre d'affaires s'est accompagnée d'une hausse de certains postes de charges d'exploitation (notamment les postes achat de marchandises, salaires et amortissements).

Le poste autres achats et charges externes a lui baissé.

Le résultat d'exploitation est inférieur à celui de l'exercice précédent.

Nos précédentes remarques valent pour le résultat courant avant impôt qui a connu une nette baisse.

Il est à noter un résultat exceptionnel nul contre 9 640 euros pour le précédent exercice.

En ce qui concerne le résultat comptable net, il est lui aussi inévitablement en baisse.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 Décembre 2025, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

M

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Au regard du contexte actuel compliqué, il est particulièrement difficile de se projeter mais nous poursuivons nos efforts pour que notre filiale connaisse une progression de son activité.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau, prévu par l'article L. 233-15 du Code de commerce, annexé au bilan.

Prises de participation ou prises de contrôle

Notre Société a souscrit à hauteur de 60 % au capital de la Société ALL IN INFORMATIQUE, dont l'objet principal est la fourniture de produits et services dans le domaine de l'informatique.

Sociétés contrôlées

Notre société contrôle actuellement les sociétés suivantes : SAS RADIOTEL ENTREPRISES, SCI NGS CLERMONT-FERRAND, NGS IMMO et NGS SAINT ETIENNE, ALL IN INFORMATIQUE.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

La Société n'est pas en mesure de fournir les informations requises à ce titre.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 180 250 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 10 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euro.

MM

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 24 330 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 203 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 119 860 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 61 819 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 1 personne.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 20 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 15 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 207 246 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -26 986 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 108 000 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 81 014 euros.

Après prise en compte :

-d'un résultat exceptionnel nul,

- d'un impôt sur les sociétés nul,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 81 014 euros.

Au 31 Décembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 856 579 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 81 014 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	81 014 euros
A titre de dividendes Soit 200 euros par action	20 000 euros
Le solde soit	61 014 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 788 831 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 789 031 euros.

Il est précisé que le dividende mis en distribution, soit 20 000 euros, est éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 26 Mai 2026.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2022 : Néant

Exercice clos le 31/12/2023 : 29 000 euros, soit 290 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 29 000 euros

Exercice clos le 31/12/2024 : 50 000 euros, soit 500 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, sont communiqués les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39, 5 dudit code.

MT

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération du Président

Il convient de statuer sur la rémunération du Président.

Fait à L'ETRAT

Le 24 Mai 2026

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and diagonal strokes, positioned below the text 'Le Président'.

2EH BUSINESS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 19 Allée de la Forêt, 42580 L ETRAT
830488326 RCS SAINT ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 24 MAI 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élevant à 81 014 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	81 014 euros
A titre de dividendes	20 000 euros
Soit 200 euros par action	
Le solde soit	61 014 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 788 831 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 789 031 euros.

Il est précisé que le dividende mis en distribution, soit 20 000 euros, est éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 26 Mai 2026.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6% de prélèvements sociaux,

wh

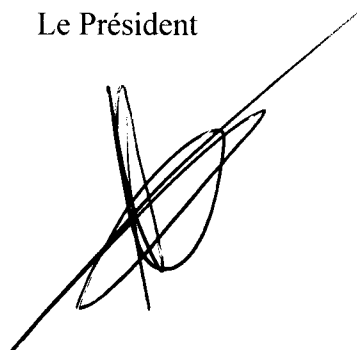
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.